



Dossier de presse

Lausanne, le 19 août 2015

Conférence de presse sur le climat

Un bol d'air pour la politique climatique du canton

Ce matin, le groupe des députés Verts a présenté un bouquet de 10 interventions parlementaires sur le thème du climat qu'il déposera à la rentrée. Manière de marquer l'importance de la question climatique, alors qu'un grand sommet mondial aura lieu sur ce sujet à Paris en fin d'année, et que le canton a encore une large marge de manœuvre pour agir en la matière. Des axes d'action aussi variés que l'assainissement des bâtiments, la planification énergétique territoriale, les vélos en libre service, la production de méthane par les bovins, ou encore une stratégie cantonale pour pallier le réchauffement climatique ont été présentés.

A la veille de la Conférence COP21 à Paris, qui aura lieu en fin d'année, l'un des enjeux-clé des négociations sur le climat est constitué par la capacité des principaux pays émetteurs à réduire de manière rapide et effective leurs émissions de CO₂. Et les scientifiques insistent désormais clairement sur l'urgence des mesures à prendre.

En Suisse et dans le Canton de Vaud, 80% du gaz à effet de serre provient du CO₂ : pétrole, gaz, et dans une moindre mesure le charbon. Le chauffage des bâtiments et les transports sont les grands responsables de ces émissions. La loi fédérale sur le CO₂ fixe une réduction des émissions de gaz à effet de serre en Suisse d'au moins 20% d'ici 2020, par rapport au niveau de 1990. Dans la perspective des discussions qui auront lieu cet automne à Paris, la Suisse a annoncé en février qu'elle s'engagerait à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50% par rapport à 1990 et cela d'ici 2030. Au moins 30% de ces réductions devront être effectuées en Suisse.

En la matière, le Canton de Vaud s'est fixé des objectifs ambitieux. Le programme de législature et l'Agenda 21 2007-2012 introduisaient des objectifs sur la part d'énergie renouvelable dans la consommation finale du Canton, ainsi qu'en termes de réduction des émissions de CO₂. Ces mesures visaient notamment l'augmentation de la part d'énergie renouvelable de 6,1% en 2004 à 7,5% en 2012, puis à 10% en 2020, et 20% à l'horizon 2050. Un effort important de réduction des émissions de CO₂ était également prévu, puisqu'elles devront passer de 3,1 millions de tonnes en 2004 à 2,5 millions de tonnes en 2020, puis à 1,5 millions de tonnes en 2050.

Si les objectifs annoncés par le Conseil d'Etat sont à saluer, les Verts estiment que pour les atteindre, il est nécessaire de prendre des mesures fortes. Car il ne suffit pas de budgétiser des montants pour que les intentions se traduisent en actes. A la lecture du budget de l'Etat de Vaud, on constate ainsi que des montants importants sont prévus pour la protection de la nature, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Il existe toutefois un décalage important entre les montants prévus au budget et les sommes réellement dépensées pour soutenir différentes mesures environnementales, comme la lutte contre le bruit, l'efficacité énergétique, l'entretien des sites naturels et la biodiversité ou les subventions aux énergies renouvelables. Il faut y remédier.

C'est pourquoi les députés Verts proposent 10 interventions destinées à mieux réaliser les objectifs ambitieux fixés par le Canton pour réduire sa production de CO₂ et contribuer, ainsi, à préserver durablement le climat et, ce faisant, la qualité de vie de chacune et chacun d'entre nous.

Interventions qui seront déposées le mardi 25 août 2015

1. Interpellation : Investissements en matière d'environnement : Pour que les bonnes intentions soient suivies de mesures concrètes

La situation financière du canton est bonne. Avec des comptes 2012, 2013 et 2014 favorables, le canton de Vaud vit une période financière faste. Le budget 2015 reflète cette bonne situation. Les Verts se réjouissent de cet état de fait. Les investissements sont maintenus à un taux élevé de manière à rattraper les sous-investissements du passé et à préparer l'avenir. Dans les derniers budgets, des montants importants sont même prévus pour la protection de la nature, pour les énergies renouvelables et pour l'efficacité énergétique.

Cependant, l'utilisation timide de ce budget inquiète les Verts. En analysant les derniers comptes, ils constatent en effet que les bonnes intentions ne sont pas toujours suivies d'une réalisation concrète. Il existe un décalage important entre les montants prévus au budget et les sommes réellement dépensées pour soutenir différentes mesures environnementales, comme la lutte contre le bruit, l'efficacité énergétique, l'entretien des sites naturels et la biodiversité ou les subventions aux énergies renouvelables.

Les Verts interpellent donc le Conseil d'Etat pour que ces décalages soient expliqués. Est-ce dû à des procédures complexes où de nombreux acteurs ralentissent ou bloquent, volontairement ou non, des projets ? L'Etat dispose-t-il de forces de travail en suffisance pour mener à bien les projets envisagés dans le budget ? Existe-t-il une résistance politique à l'accomplissement de cette stratégie environnementale, validée par le Grand Conseil ?

2. Interpellation : Adaptation aux changements climatiques : Quelle stratégie pour le canton ?

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a récemment publié un guide relatif aux stratégies à mettre en place pour prévenir les risques liés aux changements climatiques. Ce document présente différents instruments et exemples tirés de la pratique cantonale. Genève s'est, par exemple, fixé pour objectif d'élaborer un plan climat cantonal qui débouchera, fin 2015, sur l'élaboration d'un plan d'action. Le canton des Grisons a élaboré une "stratégie climat" qui identifie et priorise les champs d'action et propose des mesures concrètes. Les cantons de Saint-Gall, Uri, Zurich, Berne, Argovie, Schaffhouse, Bâle-Ville, et Thurgovie ont également développé différents outils sur le sujet.

Le canton de Vaud s'est quant à lui doté d'une nouvelle section *Climat* au sein du Département du territoire et de l'environnement avec pour objectif l'élaboration d'un plan climat. Un poste de 30% ETP a été créé. Si les Verts ne peuvent que se réjouir du programme annoncé par le canton de Vaud dans ce guide, la faible dotation du poste responsable de ce programme ambitieux les questionne. Ils souhaitent donc savoir concrètement **quel est le calendrier prévu pour l'élaboration du "plan climat" annoncé par le canton de Vaud dans le guide de l'OFEV et demandent qui sera associé à la démarche.**

3. Postulat : Un coup de pouce pour le climat, les jeunes, les familles et les transports publics

Les Verts sont convaincus que le levier le plus efficace pour favoriser le report modal passe par une amélioration de l'offre en transports publics. Les investissements consentis ces dernières années pour étoffer l'offre doivent d'ailleurs être poursuivis, voire renforcés à certains endroits.

Si les Verts ne sont pas favorables à une gratuité généralisée des transports publics, des réductions ciblées pour certaines catégories de la population méritent toutefois d'être mises en place.

Par conséquent, ils demandent que **le Conseil d'Etat étudie la possibilité de mettre en place un système de subvention pour des abonnements annuels de transports publics « domicile-lieu de formation » pour des jeunes qui effectuent leur premier cursus de formation post-scolarité obligatoire**. Cette aide pourrait se situer entre 30 et 50 % de l'abonnement annuel.

4. Postulat : Pour un réseau VLS moderne et efficace sur l'ensemble du territoire cantonal

Si depuis 2010, une diminution des déplacements en transports individuels motorisés en faveur des transports publics et de la mobilité douce est constatée, il n'en demeure pas moins que 20% des déplacements motorisés font moins d'1 kilomètre, soit 15 minutes à pied ou 5 minutes à vélo.

Conscientes de cette problématique et soucieuses de modifier les comportements de mobilité, plusieurs communes, en collaboration avec des partenaires privés, ont développé sur leur territoire la possibilité de se déplacer en vélos libre service (VLS), offrant une alternative supplémentaire à la mobilité individuelle motorisée. Un réseau VLS est un complément intéressant aux transports publics. Pour des courts trajets (3 km), il offre un moyen de déplacement rapide et peu coûteux tout en suscitant le report modal; pour autant qu'il soit réfléchi pour être compatible avec les transports publics existants entre autre.

Néanmoins à ce stade, un constat s'impose : en Suisse romande, contrairement à d'autres régions suisses ou étrangères, le projet a de la peine à démarrer. Les freins identifiés au développement de ce mode de transport sont les suivants :

- Les sites de location sont encore très peu développés dans notre canton, les zones périurbaines déjà peu desservies par les transports publics pourraient bénéficier de stations VLS afin de compléter leur offre en transfert modal. Mais pour ce faire, il faudrait que l'emplacement des stations soit réfléchi en lien avec les transports publics et que la distance entre les stations et les TP, ou entre les stations entre elles, n'excède pas les 3 km. A titre d'exemple, sur un territoire comme le Campus de l'UNIL-EPFL où le système fonctionne, il y a 10 stations.
- Il est encore difficile pour le non-initié d'avoir accès aux points de vente des cartes journalières et abonnements VLS ceux-ci étant insuffisants, peu visibles et souvent dans les offices du tourisme. Pour que le réseau soit utilisé, l'accès au vélo doit être simple et rapide.

A noter en outre que depuis 11 ans que le VLS a été mis sur le marché, aucune modification technologique visant à simplifier le système et à le rendre moins coûteux n'a été développée. Il existe pourtant aujourd'hui ailleurs des solutions beaucoup plus souples, comme par exemple Vélospot à Bienne, ou encore des développements qui permettent des infrastructures plus légères rendant l'utilisation des VLS vraiment souple et efficace, répondant ainsi à la demande des utilisateurs actuels. Il serait donc nécessaire, pour que cette solution innovante et prometteuse en matière de mobilité devienne une réelle alternative, que l'autorité cantonale assure avec et auprès des communes une coordination afin d'apporter les améliorations nécessaires au réseau VLS. Par exemple via les projets d'agglomération.

Ainsi les Verts demandent au Canton d'intervenir auprès des acteurs afin d'assurer une coordination en matière de développement du VLS, d'étudier avec eux des solutions techniques existantes et novatrices et la possibilité de la création d'un pot commun servant à l'exploitation dudit réseau.

5. Interpellation : Changement climatique : nouvelle donne

Dans le programme de législature 2012 à 2017, l'objectif No 2 du développement durable concerne l'action contre le réchauffement climatique, la promotion des énergies renouvelables et des transports publics : l'enjeu est de réduire les émissions de CO₂, principal gaz à effet de serre.

Le Canton de Vaud a mis en place différents indicateurs, comme celui de la consommation finale d'énergie par habitant. Par ailleurs, en 2010, le Canton a réalisé le bilan CO₂ de l'administration cantonale, afin d'identifier les leviers d'action possibles pour réduire encore les impacts négatifs et renforcer les impacts positifs dans une perspective de développement durable.

Au-delà de ces mesures et de ces projets, **les Verts demandent au Conseil d'Etat s'il a envisagé de nouveaux objectifs allant dans ce sens au niveau cantonal global et si un plan d'action pourrait, le cas échéant, être prévu. Il serait aussi souhaitable que le Conseil d'Etat procède à un monitoring des émissions du CO₂ au niveau global du Canton adapté à l'urgence que revêt la situation climatique.**

6. Interpellation : Le canton de Vaud va-t-il contribuer par ses bovins à la diminution du réchauffement climatique ?

Le CO₂ n'est pas le seul facteur nuisible dégradant le climat. Le méthane produit par les bovins représente 44% du méthane mondial résultant des activités humaines. Le méthane est un gaz à effet de serre bien plus puissant que le CO₂ (25 fois plus néfaste et qui augmente avec le temps, soit 62 fois après 20 ans).

Or une étude crédible vient de démontrer qu'une substance baptisée 3-nitrooxypropanol (3-NOP), donnée via un complément alimentaire aux bovins, permettrait de diminuer de 30% le méthane qu'ils produisent et cela sans affecter la digestion et la santé des bêtes ni diminuer la production de lait. Cette molécule permettrait de bloquer l'enzyme nécessaire à la production de méthane lors de la digestion des bovins.

D'autre part, on sait que l'hémioxyde d'azote émis par les fumiers a un pouvoir d'effet de serre 296 fois plus élevé que celui du CO₂.

Bien que le cheptel vaudois ne représente qu'une infime partie du cheptel mondial, le canton de Vaud pourrait faire office de pionnier en creusant un peu la question. Ainsi, par le biais d'une interpellation, **les Verts demandent notamment au Conseil d'Etat ce qu'il compte faire pour que plus d'agriculteurs procèdent à une méthanisation des déjections de leurs bovins (biogaz).**

7. Postulat : Une stratégie pour augmenter le taux de bâtiments assainis dans le canton

Une bonne moitié de la consommation énergétique totale et environ 40% des émissions de CO₂ proviennent du parc des bâtiments. Le potentiel d'économie est énorme. Les mesures nécessaires à prendre ciblent la réduction de la consommation du chauffage et de l'eau chaude ainsi que le recours aux énergies renouvelables. La stratégie énergétique 2050 de la Confédération entend doubler le taux de rénovation et d'isolation des bâtiments (il s'agira d'assainir 2% du parc locatif chaque année).

Un état des lieux de la situation permet pourtant de voir que nous sommes encore loin du compte :

- Le rapport annuel 2014 dudit Programme Bâtiments révèle que le canton de Vaud figure toujours en queue de peloton quant aux nombres de subventions versées et que le nombre de demandes de subventions dans le canton représente presque la moitié de moins que celles du canton de Berne.

Au vu des sommes effectivement engagées dans le programme vaudois, on peut en déduire que celui-ci est peu sollicité et sous-utilisé ;

- Le nombre de bâtiments assainis dans le canton est faible. Sur le plan suisse, il est estimé que plus de 1,5 millions de bâtiments doivent encore être assainis. De tels chiffres ne sont hélas pas disponibles sur le plan vaudois. En tout état de cause, des efforts considérables devront être entrepris pour atteindre les objectifs de la stratégie énergétique 2050.

Les Verts demandent dès lors au Conseil d'Etat de **mettre en place une stratégie pour atteindre les objectifs fixés, à savoir réduire sensiblement la consommation d'énergie dans le secteur du bâtiment tout en tenant compte de la nécessité de répartir de manière équitable entre toutes les parties les coûts de ces assainissements, tout comme les économies ainsi générées.**

8. Postulat : Assainir énergétiquement les bâtiments publics

Une dépêche du mois de mars 2015 annonçait la création, par le Canton de Fribourg et l'association energo, d'une fondation, œuvrant pour l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics. L'objectif annoncé était une forte réduction des frais d'énergie en agissant simultanément sur un vaste nombre de bâtiments appartenant aux collectivités publiques. La fondation regrouperait un ensemble de représentants des institutions publiques telles qu'hôpitaux, établissements médicaux-sociaux, bâtiments de santé publique et pour personnes handicapées, bâtiments scolaires (universités, écoles...) ainsi que bâtiments administratifs.

Volonté affichée : mettre sur pied une logique de "cercle vertueux", de type "intracting" ou "contracting public", permettant une réduction de la consommation de chaleur et d'électricité des bâtiments publics. Une partie des économies ainsi réalisées devaient être reversées à la fondation dans un objectif d'autofinancement, au moins partielle, des coûts d'optimisation des installations techniques, de la formation du personnel et du monitoring énergétique.

L'idée semble suffisamment intéressante pour que **notre canton l'étudie et propose une version vaudoise d'un tel projet d'assainissement énergétique des bâtiments publics.** En outre, comme une partie significative des édifices dévolus à des tâches cantonales est en mains communales (en particulier les bâtiments scolaires, dont une partie du parc est notoirement déficiente en termes énergétiques), il pourrait être intéressant d'**associer les communes** à une éventuelle démarche en ce sens. Quant au démarrage de l'opération, il pourrait bénéficier d'un amorçage prélevé sur la dotation cantonale en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, ainsi que, le cas échéant, de participations communales dans la mesure où celles-ci, aspirant à devenir ou à rester des Cités de l'énergie, ont également à se préoccuper de l'assainissement énergétique des bâtiments appartenant à leur patrimoine administratif.

9. Interpellation : A quoi va servir le certificat énergétique des bâtiments?

Si la loi vaudoise révisée sur l'énergie, entrée en vigueur le 1er juillet 2014, a prévu un article consacré à cette question, un délai de deux ans a été prévu pour la mise en place de ce certificat énergétique. Notons encore que le « Modèle de prescriptions énergétiques pour les cantons » (MOPEC), dans sa plus récente version, s'en tient, comme la loi vaudoise, à une disposition non contraignante sur la question des certificats énergétiques (s'alignant par-là sur l'attitude prônée par les milieux immobiliers) : son module 9 prévoit que « Pour certains bâtiments, [le Conseil d'Etat/le Conseil exécutif] peut exiger l'établissement d'un certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB) ».

Puisque nous sommes à mi-chemin du délai de mise en œuvre de cet article de la législation énergétique, les Verts demandent au Conseil d'Etat de répondre à quelques questions sur le cadre qu'il entend lui donner. Il est d'autant plus pertinent d'interroger le gouvernement et l'administration que des domaines connexes ont donné lieu à des expériences qui ne sont pas avérées

profitables à l'environnement et à l'efficacité énergétique. Ainsi, l'examen énergétique des permis de construire, que la législation confie aux communes, n'est que piètrement et irrégulièrement effectué. De plus, comme le Conseil d'Etat l'a lui-même reconnu dans son rapport de 2009 (237) répondant au postulat d'Anne Baehler Bech, cet examen ne préjuge en rien de la manière dont les chantiers sont conduits et de celle dont sont tenus les engagements figurant dans les autorisations de construire.

10. Motion : Assurer la mise en œuvre de la planification énergétique territoriale

La loi vaudoise sur l'énergie propose, à son article 3, une définition très large et systémique de la notion de planification énergétique territoriale : *« On entend par planification énergétique territoriale la prise en compte et la coordination, dans la démarche d'aménagement du territoire, des infrastructures, des bâtiments et des systèmes techniques de manière à permettre un usage des ressources et une satisfaction des besoins correspondant au mieux aux buts de la loi ».*

Si des articles définissant les compétences nécessaires à la mise en œuvre de cette définition extensive avaient été proposés et votés lors de la discussion de cette loi en 2013, le canton de Vaud aurait alors offert un outil important aux instances de planification. Un tel outil aurait permis aux collectivités publiques de gérer intelligemment leur territoire et leurs projets de construction, en coordonnant et en construisant des installations à l'échelle de plans d'affectation ou de quartiers. Or le résultat final s'éloigne fortement d'une planification territoriale véritablement coordonnée telle que définie à l'article 3.

En effet, l'article 16a, consacré à cette question, est formulé de manière très équivoque. Quant au règlement, il apporte plus d'incertitudes encore sur ce sujet.

L'objectif de cette motion est donc que le Conseil d'Etat garantisse au Grand Conseil que la planification énergétique territoriale puisse développer ses effets bénéfiques sur l'ensemble du territoire cantonal, pour la population, les collectivités publiques, les entreprises. **Le Conseil d'Etat est donc prié de fournir au Grand Conseil des propositions sur la mise en œuvre de cet aspect de la législation énergétique, en envisageant si nécessaire une révision de la loi et du règlement** afin de clarifier les objectifs et les compétences.

Pour tout renseignement :

Vassilis Venizelos, chef de groupe des députés Verts, 079/804.14.99

Josée Martin, députée, 078/679.31.44

Jean-Yves Pidoux, député, 079/477.22.30

Sylvie Podio, députée, 078/797.47.58